Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05 NOV. 2026
ID : 076-217602556-20261019-2026634AR-AI

DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2026/634/AR/5.5

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A Mme Virginie CUFFEL Septième adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de EU,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-23 permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, de subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,
- le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,
- la démission de ses fonctions d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale présentée par Madame José MOULIN, 6ème adjointe, acceptée par Monsieur le préfet le 3 août 2026 et dont la décision a été portée à la connaissance de l'intéressée le 10 août 2026,
- la délibération n°2026/284/DEL/5.4 du 8 octobre 2026 par laquelle l'assemblée s'est prononcée contre le maintien dans ses fonctions d'adjointe de Madame Maria-Cristina CAVALLO-DUMONT,
- la délibération n°2026/285/DEL/5.1 du 8 octobre 2026 décidant de supprimer un poste d'adjoint sur les 2 devenus vacants, fixant ainsi le nombre d'adjoints à 7,
- la délibération n°2026/286/DEL/5.1 du 8 octobre 2026 portant sur la remontée de rang des adjoints,
- la délibération n°2026/287 DEL /5.1 du 8 octobre 2026 portant sur la nomination de Madame Virginie CUFFEL en qualité de septième adjointe au Maire,

Considérant :

- que le Maire peut donner délégation de fonction et de signature à un ou plusieurs adjoints ;
- que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le septième poste vacant ;

ARRETE :

Article 1er : Délégation de fonction

Délégation de fonction est donnée, à **Mme Virginie CUFFEL, Septième adjointe au Maire,** dans les **domaines de la santé, du social, du handicap, du service intergénérationnel et du logement.**

La délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261019-2026634AR-AI

Article 2 : Délégation de signature

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, délégation permanente de signature est donnée à **Mme Virginie CUFFEL, pour tous courriers, documents relatifs aux domaines de la santé, du social, du handicap, du service intergénérationnel et du logement.**

Article 3 : Exclusions
Sont exclus de la présente délégation :

- les contrats et conventions,
- les bons de commande d'un montant supérieur à 1 500 €,
- les actes règlementaires ;
- les arrêtés de police du Maire.

Article 4 : Modalité d'exercice
Les actes signés par délégation devront comporter la mention suivante :

« Par délégation du Maire,
la septième Adjointe,
Virginie CUFFEL »

Article 5 : Entrée en vigueur, publicité et transmission
La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à la préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix-neuf octobre mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu

Notifié le 02/11/2026

Mme Virginie CUFFEL

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : mairie-sg.eu@ville-eu.fr